



Gala des Draveurs

Votez pour les candidats dans chaque catégorie et courez la chance de gagner des CCML dollars échangeables dans divers commerces de la région.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS :

1. Date de lancement du concours : 16 février 2026
2. Date et heure de fin du concours : 4 mars 2026 à 23 h 59
3. Date et heure du tirage au sort des gagnants : lors du 5 à 7 des finalistes, le 25 mars 2026
4. Lieu du tirage au sort : Maison de l'Entrepreneur
5. Prix : 2 montant total de 500\$ chacun en CCML dollars, échangeables dans les commerces participants de la région

Détails et modalités du prix :

- Dans le cadre du Gala des Draveurs 2026, courez la chance de gagner 2 montant total de 500\$ chacun en CCML dollars, échangeables dans les commerces participants de la région
 - Le prix doit être accepté tel que décerné. Il n'est ni monnayable, ni échangeable.
6. Conditions de participation : le tirage au sort du gagnant sera effectué parmi toutes les personnes ayant voté pour l'entreprise ou l'organisme de leur choix dans toutes les catégories proposées.
 7. Une seule participation par personne sera acceptée.
 8. Le participant devra avoir inscrit ses coordonnées complètes pour être admissible.
 9. Le gagnant doit être âgé d'au moins 18 ans au moment du tirage.
 10. Le nom des gagnants seront dévoilés sur la page Facebook de la Chambre de commerce de Mont-Laurier après la soirée du 5 à 7 des finalistes du 25 mars 2026, et disponible en appelant au 819 623-1540 poste 471 à partir du 26 mars 2026 à midi.
 11. De plus, les gagnants seront avisés par téléphone dès le 26 mars 2026.
 12. Les gagnants devront être disponibles pour prendre une photo officielle et signer une lettre d'acceptation du prix avant de recevoir celui-ci et accepter que leur photo soient diffusées sur la page Facebook de la Chambre de commerce de Mont-Laurier, de même que sur le site Web de cette dernière.
 13. Sont exclus du tirage les employés de la Chambre de commerce de Mont-Laurier et les personnes avec qui ils sont domiciliés, ainsi que les membres du CA et les personnes avec qui ils sont domiciliés.
 14. Chaque participant admissible aura une chance égale de gagner.
 15. Les personnes qui participent à ce tirage reconnaissent avoir pris connaissance des règlements du concours et acceptent de s'y conformer.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la Chambre de commerce. Celle-ci se fera un plaisir de répondre à toutes vos demandes.